



ROI Stages sportifs CSL

Missions du CSL :

- 1/ la promotion des pratiques d'éducation à la santé par le sport, la promotion d'une pratique sportive ambitieuse et de qualité sous toutes ses formes et sans discrimination et la promotion des valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs du centre.
- 2/ la gestion des installations sportives du CSL
- 3/ s'engager à respecter et promouvoir le Code d'éthique sportive en vigueur dans la Fédération Wallonie-Bruxelles
- 4/ assurer la coordination de l'ensemble des activités sportives organisées sur le territoire de la commune
- 5/ organisation de stages sportifs durant les vacances scolaires

Public-cible et organisation des groupes :

Stages destinés aux enfants âgés de 4 à 14 ans et répartis par tranche d'âges

Organisation quotidienne :

1/ stages été :

7h30 à 9h : accueil des enfants (temps libres) 9h-11h30h : activités ; 11h30-12h30 : dîner

12h30-13h30 : piscine détente ; 13h30-16h : activités 16h-17h30 : garderie (temps libres)

Durant les temps libres, différents ateliers sont organisés (coloriages, livres, ballons,...).

2/ autres vacances scolaires: idem mais accueil à 7h45 et garderie jusque 17h15

Les parents doivent prévoir le repas de midi et amener des collations saines.

Un fruit est offert chaque jour. Il leur est demandé d'habiller leur(s) enfant(s) en fonction des activités sportives choisies et du temps (tee-shirt, baskets, casquette, k-way...)

Pouvoir organisateur: CSL RESCAM, Chaussée de l'Ourthe 74 à 6900 MARCHE

Personne de contact : Gestionnaire Sportif : 084/320095 Secrétariat : 084/320091 ou 93 Accueil: 084/320090 ✉ csl@marche.be Site internet : enfance-jeunesse.marche.be

Encadrement :

Nous veillons à respecter des normes d'encadrement afin que chaque activités puissent se dérouler avec le maximum de sécurité possible

Les moniteurs RESCAM sont diplômés Adeps, Bacheliers ou Masters en Education Physique.

Un moniteur présent par groupe de 12 enfants maximum si les enfants sont âgés de moins de 6 ans et un présent par groupe de 8 à 14 enfants suivant la discipline sportive.

Les « accueillants » s'occupent des enfants et de leurs parents à l'arrivée et au départ et de l'encadrement des enfants pendant les périodes d'accueil et de garderie

Modalités d'inscription :

" Les données que nous recueillons ne sont jamais cédées à des fins commerciales ou autres, elles restent confidentielles et à usage interne exclusivement "

1/ stages été :

L'inscription est réalisée via le site internet « stages.marche.be »

Les parents sont amenés à remplir le formulaire d'inscription en ligne.

Ils doivent ensuite sélectionner les stages et les semaines de présences de leur(s) enfant(s).

Le folder des stages organisés durant l'été sur le territoire de la commune est distribué en toutes-boîtes au sein de la commune.

Les informations paraissent également sur le site internet de la Ville de Marche.

Les inscriptions débutent au début du mois de mai. Des permanences dans les bureaux de la Coordination Education Enfance ou du Centre de Support Télématicque sont organisées à cette période pour les personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique.

2/ autres vacances scolaires

L'inscription est réalisée à la caisse piscine durant les heures d'ouverture au Public.

Les informations paraissent au CSL, dans un journal local et également sur le site internet de la Ville de Marche. Les parents sont amenés à remplir le formulaire à la caisse piscine.

Remboursement :

La participation financière reste due si l'enfant ne vient pas alors qu'il était inscrit.

Un remboursement se fera en cas d'événement imprévu d'ordre familial faisant l'objet d'une attestation (naissance, accident, décès,...) et sur présentation d'un certificat médical.

En cas de remboursement, un maximum de **80%** du prix du stage pourra être remboursé.

Informations diverses :

Un supplément peut être demandé aux parents lors de la mise en place d'activités particulières : excursions, barbecue,....

L'accord des parents est demandé en ce qui concerne la diffusion ou non des photos de l'enfant dans le cadre de la promotion des activités de la Ville de Marche-en-Famenne

Des mesures d'écartement préventives peuvent être prises par l'équipe de moniteurs à l'égard d'enfants qui présenteraient des symptômes de problèmes contagieux (ex : poux). Un certificat médical est alors exigé avant d'autoriser l'enfant à fréquenter à nouveau le stage.

Seuls les parents ou les personnes âgées de 18 ans ou plus signalées sur le formulaire d'inscription (ou via l'autorisation en annexe) sont autorisés à reprendre l'(les) enfant(s) dans le Hall omnisports et en se présentant préalablement auprès de l'accueillant.

Cet accueillant est susceptible de demander une pièce d'identité

Si l'enfant est autorisé à arriver seul ou à repartir seul de l'accueil, cela doit être signalé sur le formulaire d'inscription.

Si un parent ou une personne autorisée à reprendre l'enfant se présente en état d'ébriété visible pour rechercher son enfant et qu'il reprend la conduite de son véhicule malgré l'interpellation des accueillants, le Gestionnaire Sportif ou ces derniers contacteront immédiatement les services de police pour signaler les faits. L'objectif est d'agir en personne prudente et diligente dans l'intérêt de l'enfant, de son parent et de tout tiers, mais aussi de veiller à se prémunir contre toute action en responsabilité.

Les mesures en cas d'urgence :

Sauf indication contraire dans la fiche d'inscription, en cas d'urgence, le CSL se réserve le droit de s'adresser au médecin et/ou à la structure de soin de son choix. Une trousse de premiers soins de base se trouve sur chaque site. Elle est utilisée par les moniteurs et accueillants.

Les consignes de sécurité :

Une trousse de secours de base est toujours à disposition.

Les moniteurs la vérifient régulièrement afin qu'elle reste complète.

Le CSL décline toute responsabilité en cas de vol, perte, déprédation détérioration d'objets personnels (vêtements, bijoux, jouets, GSM,...) des enfants.

Il est interdit pour les enfants d'amener des objets contondants, canifs, briquets, allumettes,....

Police d'assurance :

Un contrat RC générale couvre notre responsabilité civile lors de l'organisation de manifestations/activités sportives (prise en charge des dommages résultant d'une faute d'organisation).

Une police de type "RC + AC" couvrent les dommages résultant d'accidents corporels pour les participants aux activités organisées durant les stages sportifs

Règles de vie et sanctions

Respect d'autrui, du Code d'éthique sportive en vigueur dans la FWB, des consignes données ; du matériel collectif, individuel et des locaux.

Interdiction de toute violence physique ou orale et de tenir des propos racistes ou discriminatoires.

En cas de manquement à l'une de ces règles et en fonction de la gravité, différentes mesures sont prises avec l'enfant ou avec le groupe :

Dans un premier temps, nous privilégions la discussion avec l'enfant et la façon de réparer son erreur ; il est en effet important qu'il prenne conscience de ce qu'il a fait, sans le dévaloriser mais en lui laissant une chance de se comporter mieux.

Si, malgré la mise en place de la démarche signifiée ci-dessus, aucun progrès notable n'est constaté, une discussion constructive sera mise en place entre le moniteur, les parents et l'enfant. Lors de cet échange, les différents faits constatés seront énoncés ainsi que les sanctions prises et ce qu'il y a lieu de mettre en place pour y remédier.

Si, malgré la discussion et les mesures décidées, le moniteur constate à nouveau un manquement aux règles, il préviendra le Gestionnaire Sportif ou le Directeur qui pourront décider d'autres mesures voir du renvoi de l'enfant du stage.

Projet pédagogique

Le développement moteur et psychomoteur de l'enfant.

L'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences et dans une approche multiculturelle.

L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Diffusion du ROI aux parents

Sur demande lors de l'inscription à la caisse piscine et obligation lors de l'inscription en ligne de cocher la case signifiant qu'ils ont pris connaissance du ROI.

Par le Bureau exécutif du 13/08/18

Jean-François HERIN
Directeur - Secrétaire

Christian NGONGANG
Président